

[Texte]

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be composed of the chairman and vice-chairman and the parliamentary secretary or their designates . . .

Mrs. Finestone: "Or their designates".

The Chairman: Yes.

Mrs. Finestone: You said "and".

The Chairman: I am sorry.

. . . or their designates and one member of the Liberal Party and one member of the New Democratic Party.

Motion agreed to

The Chairman: There are times, ladies and gentlemen, when members of the committee want to have a recorded vote as to how each person voted and at that time we take a count of who is voting and how, but on this type of motion where there is general agreement there is no need to do that.

There is another draft motion you might like to consider today as being appropriate and it would save us a lot of smaller motions as we go along through the year; namely, a motion regarding the printing of the proceedings of this committee. It has been traditional in the House of Commons that most committees have 1,000 copies printed of their proceedings. That is the number, approximately, required for the distribution to senators, MPs, officials and staff, and have some in reserve. There are occasions when we can, at any time, move to have a large number printed if there seems to be some indication for that, but if it meets with your approval I would entertain a motion along that line.

Mrs. Finestone: I so move, Mr. Chairman.

The Chairman: Mrs. Finestone has moved that the committee print 1,000 copies of its *Minutes of Proceedings and Evidence*.

Motion agreed to

The Chairman: There is a further item you might like to take care of today. This might be difficult for the new members to appreciate, but there are times, believe it or not, when you might find difficulty in coming to a meeting. You will find there are other pressures that come first on that particular day, and it is not always possible to have a quorum at these meetings. As a result, it is not uncommon to have a motion on our record that would allow the committee to hear witnesses when less than a quorum is present.

• 1005

Now, a quorum for our committee of 15 is 8 members. That is what a quorum is: 8 members. That is according to our rules of procedure of the House of Commons. It is 8 members. But it is possible to have a motion on our record which would allow a smaller number of people than 4 both to hear evidence and to authorize the printing of that evidence subsequently. Now I

[Traduction]

Que le Sous-comité du programme et de la procédure se compose du président et du vice-président et du secrétaire parlementaire ou leurs substituts . . .

Mme Finestone: «Ou leurs substituts».

Le président: Oui.

Mme Finestone: Vous avez dit «et».

Le président: Désolé.

. . . ou leurs substituts et d'un représentant du Parti libéral et d'un représentant du Nouveau parti démocratique.

La motion est adoptée

Le président: Il arrive des moments, mesdames et messieurs, où les membres du Comité veulent avoir un vote nominal pour savoir comment chacun a voté et il arrive alors que nous comptons exactement le nombre de voix exprimées et comment chacun s'est exprimé, mais pour le genre de motions que nous venons d'adopter, tout le monde est habituellement d'accord et point n'est besoin de demander le vote nominal.

Il y a une autre motion qu'il nous faudrait peut-être étudier aujourd'hui et qui nous épargnera la nécessité de proposer plusieurs petites motions au fur et à mesure de nos délibérations pendant l'année à venir; il s'agit d'une motion portant impression des procès-verbaux et témoignages du Comité. Traditionnellement, pour la Chambre des communes, la plupart des comités font imprimer 1,000 exemplaires de leurs procès-verbaux et témoignages. C'est le nombre approximatif qu'il nous faut pour en assurer la distribution aux sénateurs, aux députés, aux hauts fonctionnaires et au personnel tout en assurant une certaine réserve. De temps à autre, si le besoin s'en fait sentir, nous pouvons proposer l'impression de quantités plus importantes, mais si vous n'y voyez pas d'objection, j'aimerais bien que quelqu'un propose une motion du genre.

Mme Finestone: Je le propose, monsieur le président.

Le président: Madame Finestone propose que le Comité fasse imprimer 1,000 exemplaires de ses *procès-verbaux et témoignages*.

La motion est adoptée.

Le président: Il y a une autre question dont nous pourrions peut-être débattre aujourd'hui. C'est peut-être difficile pour vous de le comprendre maintenant, mais, croyez-le ou non, il y aura de ces journées où vous trouverez qu'il est très difficile de se rendre à une de nos réunions. Vous verrez qu'il y a toutes sortes d'autres pressions qui se font sentir ce jour-là et il n'est pas toujours possible d'avoir le quorum lors de nos réunions. Il n'est donc pas inhabituel que nous propositions une motion portant audition et impression des témoignages lorsqu'il n'y a pas de quorum.

Le quorum d'un comité de 15 membres, c'est tout simplement huit membres. Voilà le quorum: huit membres. C'est ce que nous dicte le Règlement de la Chambre des communes. Huit membres. Mais il est possible pour nous de proposer que le président soit autorisé à tenir des séances, à recevoir des témoignages et en autoriser l'impression même s'il y a moins